

Temporalités de l'accueil

Durée de l'accueil

Permanent
(avec date de début, sans date de fin)

Temporaire
(avec date de début et avec date de fin)

*Prise en charge de la
personne accueillie*

Temps complet
(24h/24)

Temps partiel
(de jour ou de nuit)

Temps complet
(24h/24)

Temps partiel
(de jour ou de nuit)

Illustration

* Avec date de début et sans date de fin
* 24h/24
* Tous les jours

* Avec date de début et sans date de fin
* De jour (par ex de 9 à 18 h)
ou de nuit (par ex de 20 h à 7 h)
* Tous les jours

Ne concerne pas les absences
en journée de type ESAT

* Avec date de début et date de fin
* 24h/24
* Tous les jours

* Avec date de début et date de fin
* De jour (par ex de 9 à 18 h)
ou de nuit (par ex de 20 h à 7 h)
* Tous les jours

Ne concerne pas les absences
en journée de type ESAT

Accueil séquentiel

(il traverse toutes les autres temporalités, avec la particularité d'être prévu par séquences de temps et non tous les jours)

Illustration

Il peut donc être :
* à titre permanent (sans date de fin) ou temporaire (avec date de fin)
* à temps complet (ex : 24h/24 à raison de 2 jours par semaine, d'1 WE par mois, de 3 jours par quinzaine, etc...) ou
à temps partiel (ex : de 9 à 18 h une fois par semaine ; de 20 h à 7 h deux jours tous les 15 jours)